Projet d'aménagement du bassin versant du Rec de Veyret contre les inondations sur les communes de Montredon-des-Corbières et de Narbonne (11)

Concertation Préalable du 1 er juin au 31 juillet 2026

Réponses du SMDA au Bilan de la concertation produit le 31 Aout 2026

par Madame Rachel Vindry – Garante de la CNDP

Préambule :

Le présent document fait suite au Bilan de la concertation, produit par Madame la Garante le 31 Aout 2026. Il constitue les réponses du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), maitre d'ouvrage des études en cours sur le bassin versant du Rec de Veyret. Ce document fera l'objet d'une délibération du conseil syndical du SMDA, constitué des élus désignés par nos trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à savoir :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne,
- La Communauté de communes de la Domitienne,
- La Communauté de communes Sud Hérault.

Voici, pour rappel des principales demandes de précisions et recommandations de la garante (page 5 du rapport du 31/08/2026)

Suites à donner aux interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse à l'issue de celle-ci

1. Expliciter l'évolution du coût du projet, présenter les modalités de financement et justifier de la capacité du maître d'ouvrage à réaliser le projet et à entretenir les ouvrages sur le long terme.
2. Lister et expliquer précisément les 25 scénarios alternatifs étudiés, leurs avantages et inconvénients et les raisons de leur exclusion ou non dans le projet actuel.
3. Réaliser une expertise technique et économique indépendante avec des hypothèses de crues différenciées et des propositions d'aménagements alternatifs.
4. Préciser l'articulation du projet d'aménagement du Rec de Veyret avec le projet de création de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan et les impacts associés.
5. Clarifier les impacts fonciers et les modalités d'acquisitions foncières prévues pour réaliser le projet.
6. Expliciter les effets du projet en matière d'évolution actuelle et future de l'urbanisme sur le territoire.

Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

1. Rendre publiques les différentes solutions alternatives proposées par le public via une réunion de restitution et apporter des réponses circonstanciées.

2. Si le projet se poursuit, mettre en place une concertation continue volontaire placée sous l'égide de la CNDP pour poursuivre le dialogue avec les personnes impliquées (associations notamment).
3. Soigner les modalités de concertation à venir en faisant appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage en concertation-communication indépendante du bureau d'études qui réalise les études techniques.
4. Clarifier et rendre public le processus de décision à chaque étape du projet.
5. Partager et publier toutes les études d'impacts en cours et à venir (paysages, environnementales, patrimoniales…) en justifiant si les dommages peuvent être évités ou le cas échéant, comment ils seront réduits et compensés.
6. Rendre visibles les aménagements projetés à travers des visualisations pédagogiques.
7. Poursuivre et renforcer l'information et l'implication d'un plus large public (adultes et jeune public) et des acteurs économiques

Avant de répondre de manière détaillée aux principales demandes de précisions et recommandations de la garante, il est nécessaire de revenir sur le déroulement général de cette concertation préalable.

Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude est à l'initiative de cette demande de concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale de Débat Public. Nous tenons dans un premier temps à remercier la garante, Madame Vindry, qui, depuis sa désignation en décembre 2025 nous a accompagnés dans l'ensemble de la démarche. Un important travail préalable a été réalisé par Madame la garante sur le début d'année 2026 avec de très nombreux rendez-vous individuels avec les parties prenantes sur ce dossier. Ce travail a permis à Madame Vindry de disposer d'une bonne photographie du contexte du projet et des attentes vis-à-vis de la concertation préalable.

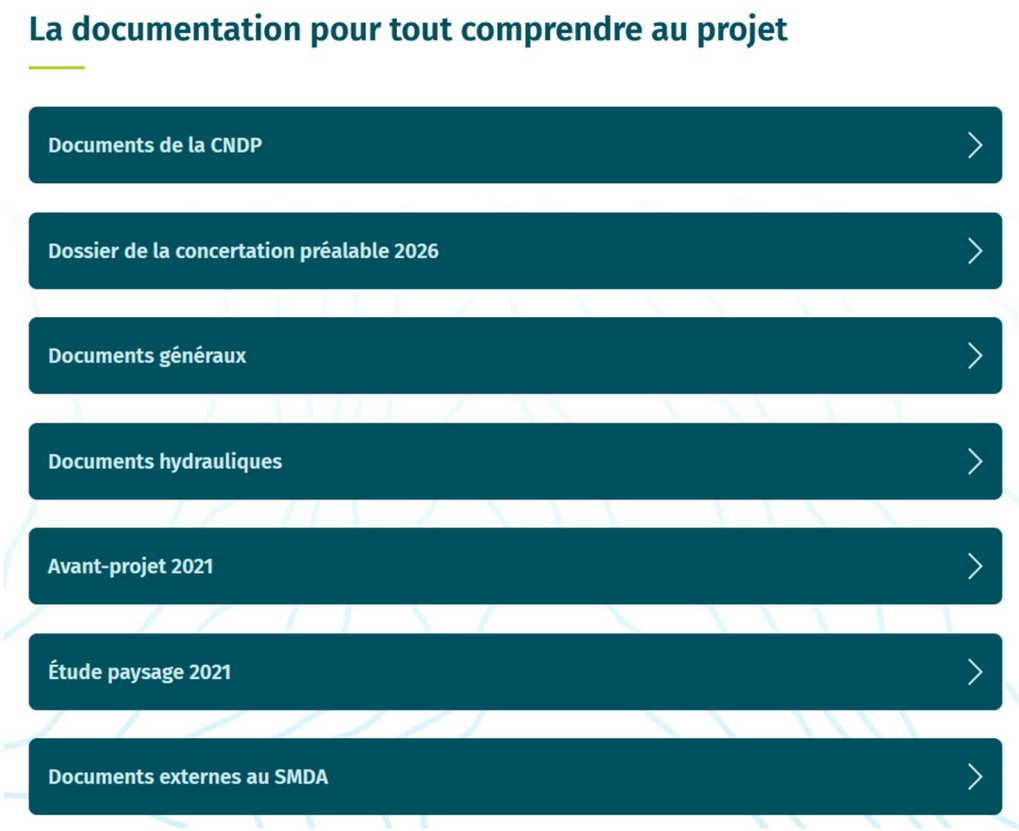
Lors de nombreux rendez-vous avec Madame la garante, nous avons pu proposer des outils et une méthode de travail. Nous avons également écouté les conseils de Madame Vindry et nous avons souvent adapté ou modifié nos propositions initiales, aussi bien au tout début qu'en cours de concertation préalable. Cela a toujours été réalisé en complète transparence et dans l'objectif de proposer toujours les outils les plus adaptés pour cette concertation préalable.

En page 4, Madame la garante considère que le droit à l'information et à la participation a été globalement respecté dans la concertation mais souligne certaines limites, notamment sur :

1. la mise à disposition des documents pour tous les publics et leur organisation,
2. présentation pour les rendre plus accessibles,
3. le manque de visualisation concrète des aménagements pour permettre au public de se les représenter réellement dans le paysage,
4. l'incomplétude du dossier de concertation (absence des scénarios étudiés),
5. des inexactitudes dans les rendus des réunions pour retranscrire certains arguments du public.

Voici nos compléments en lien avec les limites soulignées :

1. **Le SMDA a créé une page spécifique à la concertation préalable sur son site internet** à l'adresse suivante : https://smda1134.fr/projet/rec-de-veyret/concertation-prealable-2026/ cette page regroupe l'ensemble des informations liées au calendrier de la concertation, les documents à télécharger, les comptes rendus des temps de concertation (ateliers, visites, etc.) et les présentations faites en séance. Les citoyens pouvaient également contribuer directement depuis le site ou s'inscrire pour participer. L'ensemble des contributions était également accessible sur le site. Les documents sont classés en 7 catégories :



Les 6 premiers items étaient présents lors de la concertation préalable, le 7ème est présent depuis le 28 septembre suite à une demande de la CADA sur la communication d'une étude de 2016 portée par SCNF Réseau.

Chaque item regroupait ensuite les documents liés (téléchargeables), par exemple :



Cette organisation permet une présentation globale et permet au citoyen d'accéder soit à des documents généraux, soit à des documents techniques plus poussés, en fonction de ses attentes et besoins.

Une page spécifique reprenant la vidéo du Webinaire d'ouverture, les ateliers et visites terrain avec quelques photos et les comptes rendus existe à l'adresse : https://smda1134.fr/projet/rec-de-veyret/concertation-prealable-2026/les-temps-forts-de-la-concertation/

Retrouvez l'enregistrement en direct de la conférence en ligne de présentation de la concertation préalable 2026.
Les intervenants :

- Xavier Bélart, Président du SMDA
- Laurent Triadou, Directeur du SMDA
- Rachel Vindry, garante de la Commission nationale du débat public

Présentateur : Damien Amichaud









Le compte rendu de l'atelier

CR_atelier_cadre_de_vie_Narbonne_16juin2026_VF (pdf)

Pour ce qui concerne les contributions, les comptes rendus et les documents des ateliers de travail, ils sont présents sur la page https://smda1134.fr/projet/rec-de-veyret/concertation-prealable-2026/les-contributions/

Avec par exemple le détail suivant, là aussi classé par thème :



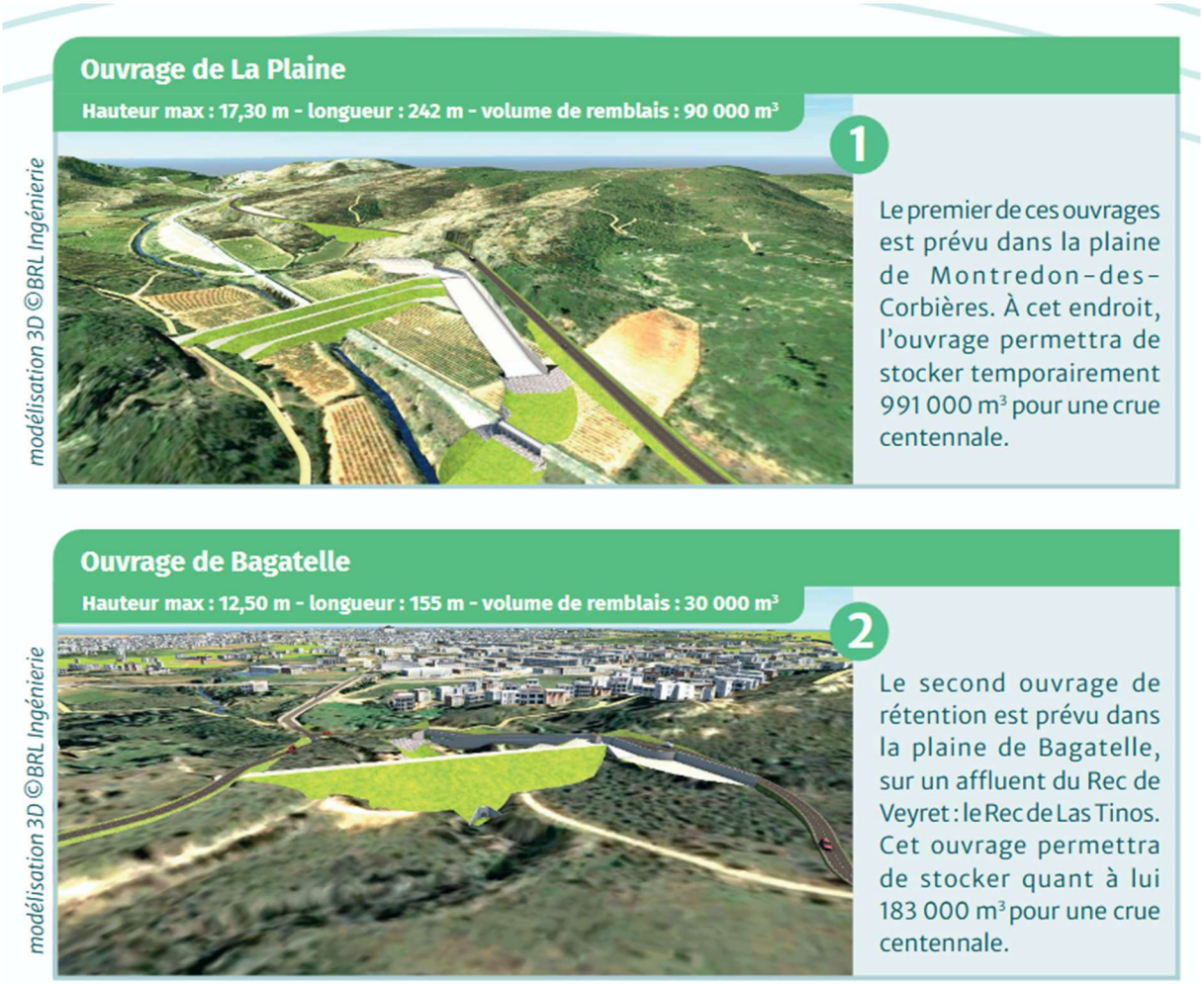
Madame la garante fait également référence dans son rapport (page 13) aux études antérieures et également aux études en cours de réalisation. Il a été fait le choix de centrer les documents disponibles sur le site internet sur les éléments généraux et les données de l'AVP. Cela représente déjà une masse documentaire importante. De plus, certaines études antérieures, notamment sur le volet hydraulique, sont trop anciennes aussi bien en termes de méthode que de données d'entrée.

Pour les études en cours, elles seront mises à disposition dès validation par nos élus. Des éléments préalables ont été présentés en atelier de concertation préalable.

2. La présentation pour **les rendre plus accessible** : compte tenu de l'organisation générale du site internet, nous considérons que l'ensemble des documents étaient bien classés et totalement accessibles. L'ensemble des documents étaient aussi consultables en version papier au siège du SMDA, notamment en cas de besoin lors des permanences. Cela représentait un volume significatif de documentation.

3. Sur le manque de **visualisation concrète des aménagements** pour permettre au public de se les représenter réellement dans le paysage : plusieurs illustrations sont actuellement disponibles :

- Les insertions 3 dimensions pour les 3 sites sont présentes dans le document du maitre d'ouvrage rédigé spécifiquement pour la concertation préalable, dans le document 4 pages synthétique et dans de nombreux documents présentés aux élus (tout étant téléchargeable sur le site internet) ou présentés lors de réunions. Ces images sont issues de l'avant-projet.





Sur notre site internet, dans les documents téléchargeables, les études paysagères de 2021 sont également disponibles, avec des éléments d'illustrations. En voici des exemples :

Couloir endigué :







Site de Bagatelle :





Site de La Plaine :

avant





avant





avant

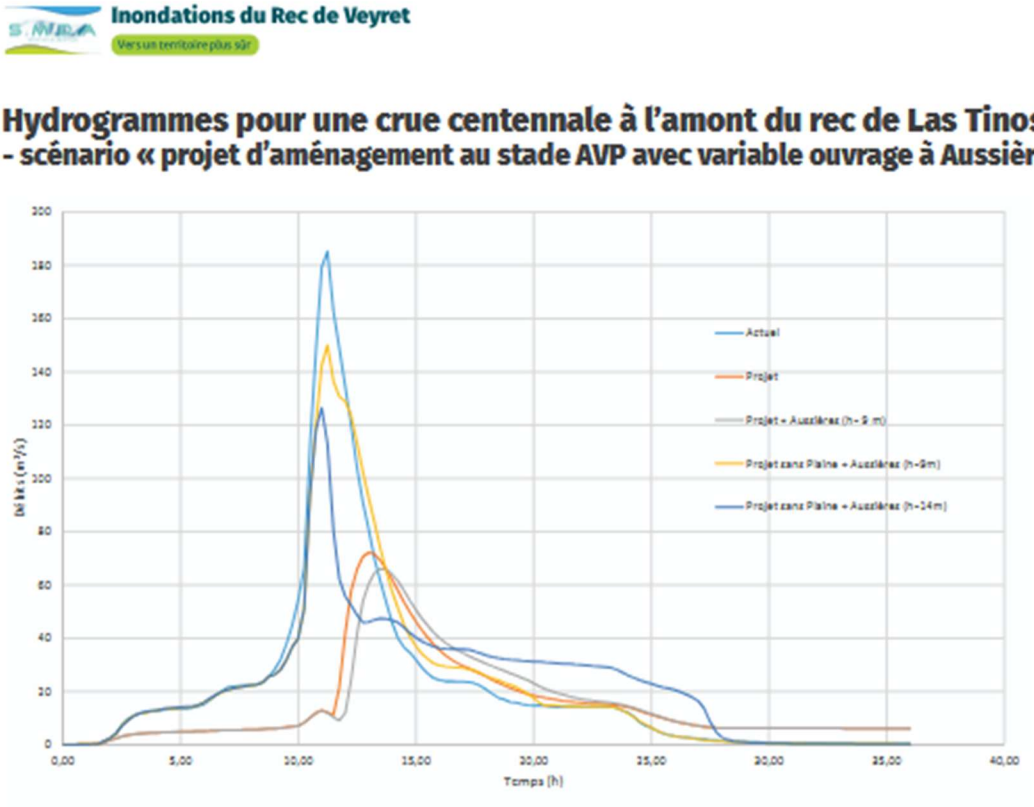




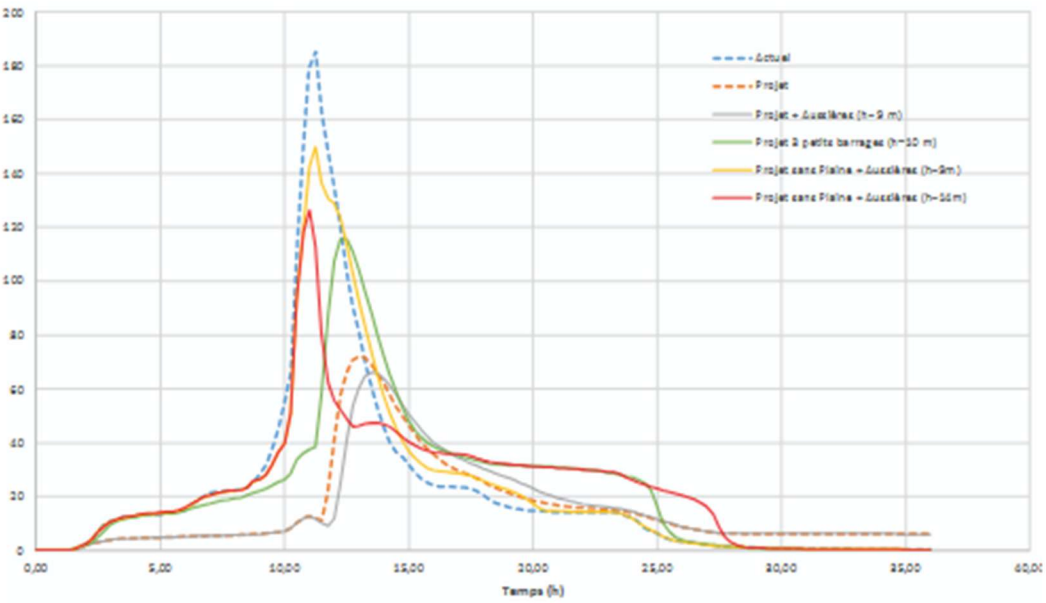
Ainsi, il existe une multitude de projections sur les divers sites où un aménagement est envisagé, avec des angles variés (hauteur d'homme, depuis une route, en hauteur etc.).

4. sur **l'incomplétude du dossier de concertation** (absence des scénarios étudiés) : dans le dossier du maitre d'ouvrage, il est fait mention des différentes crues étudiées et de l'historique global des anciennes études. Le choix de ne pas détailler les divers scénarios modélisés est assumé par le maitre d'ouvrage qui a choisi de les présenter pendant les ateliers hydrauliques. Ce choix était volontaire afin de pouvoir distribuer des éléments techniques précis lors des ateliers et d'en faciliter leur explication pour le grand public (documents très techniques).

 Les supports de réunions produits pour présenter les scénarios (cf. extraits ci-dessous) sont aussi téléchargeables sur le site internet.



Hydrogrammes pour une crue centennale à l'amont du rec de Las Tinos
- scénario « projet d'aménagement au stade AVP avec variable 3 ouvrages amont »



5. sur des **inexactitudes dans les rendus** des réunions pour retranscrire certains arguments du public.

 La méthode de mise en mémoire des contributions lors des ateliers a évolué au cours de la concertation avec notamment la mise en place d'enregistrement des débats pour permettre d'être le plus exhaustif possible.

 Nous avons bien précisé en séance que les comptes rendus seraient réalisés rapidement et que cela pouvait permettre éventuellement à des participants de compléter, par des contributions directes, s'ils trouvaient que des arguments étaient manquants ou mal synthétisés.

 Pour illustrer notre souhait de retranscrire au mieux les discussions, le compte-rendu du dernier atelier du 24 juin comporte 12 pages, et celui de la réunion de pré-synthèse du 20 juillet représente 16 pages.

La suite de ce document regroupe les réponses du SMDA aux principales demandes de précisions et recommandations de Madame la garante (page 5 du rapport du 31/08/2026).

Suites à donner aux interrogations ayant émergé pendant la concertation préalable mais n'ayant pas trouvé de réponse à l'issue de celle-ci

1. ***Expliciter l'évolution du coût du projet, présenter les modalités de financement et justifier de la capacité du maître d'ouvrage à réaliser le projet et à entretenir les ouvrages sur le long terme.***

Réponse du SMDA :

L'analyse Couts-Bénéfices autour du programme de travaux sera mise à jour sur la base du chiffrage du Projet. Nous présenterons une analyse historique des estimations financières en lien avec l'avancée technique du programme. Cette note présentera aussi les éléments relatifs à l'entretien de ce type d'ouvrage qui sont inclus dans l'analyse Couts-Bénéfices.

Sur la capacité du maitre d'ouvrage à réaliser le projet, l'opération sera incluse dans le programme pluriannuel d'investissement du SMDA et fera l'objet d'un vote de la part de nos élus. Il est important de préciser à ce stade que le SMDA a créé, depuis le budget 2025, une provision budgétaire afin d'anticiper une partie de l'autofinancement de cette opération. Cette provision sera alimentée également en 2027 sur le prochain budget

2. ***Lister et expliquer précisément les 25 scénarios alternatifs étudiés, leurs avantages et inconvénients et les raisons de leur exclusion ou non dans le projet actuel.***

Réponse du SMDA :

Dans le dossier d'enquête publique, l'ensemble des sites, des scénarios, des niveaux de protection seront présentés notamment pour illustrer le cheminement technique permettant d'aboutir au parti d'aménagement qui sera proposé.

3. ***Réaliser une expertise technique et économique indépendante avec des hypothèses de crues différenciées et des propositions d'aménagements alternatifs.***

Réponse du SMDA :

Cette proposition a fait l'objet d'une réunion de travail en Sous-Préfecture de Narbonne le 22 septembre 2026. L'ensemble des parties prenantes : SMDA, communes de Narbonne et de Montredon des Corbières, SMMAR, DDTM de l'Aude et Monsieur le Sous-Préfet ont convenu de la pertinence d'une analyse indépendante, animée par l'Etat.

Le Président du SMDA s'est engagé à solliciter officiellement le Préfet sur le sujet, à participer si besoin à la rédaction du cahier des charges et à fournir l'ensemble des données techniques nécessaires à cette expertise.

4. ***Préciser l'articulation du projet d'aménagement du Rec de Veyret avec le projet de création de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan et les impacts associés.***

Réponse du SMDA :

Le SMDA participe techniquement aux études lancées par SNCF Réseau sur le sujet de la ligne nouvelle. A ce jour, l'hypothèse d'étude de diagnostic portée par SNCF

Réseau est le bassin versant dans son fonctionnement actuel (donc sans les aménagements imaginés par le SMDA).

Comme tout maître d'ouvrage, SNCF réseau devra présenter dans son étude d'impact les aménagements proposés et les solutions adoptées pour supprimer les impacts hydrauliques sur le tracé de la nouvelle ligne.

Dans l'hypothèse de la validation d'un tracé et d'éventuels ouvrages et/ou gare, par SNCF Réseau dans les prochains mois, le SMDA s'engage à faire apparaitre ces éléments dans une cartographie générale du bassin versant qui permettra ainsi au citoyen de bien positionner les divers aménagements sur le bassin versant.

5. ***Clarifier les impacts fonciers et les modalités d'acquisitions foncières prévues pour réaliser le projet.***

Réponse du SMDA :

La stratégie foncière liée au projet d'aménagement du Rec de Veyret devra être écrite sur la base du phasage technique de réalisation des différents sites. Elle sera construite par la commission foncière du SMDA puis validée en conseil syndical.

Il existe actuellement une hypothèse de changement de phasage dans la réalisation des travaux. Dans le PAPI 3 la première phase de travaux était prévue sur les aménagements de rétention amont, puis sur le futur PAPI 4, la réalisation du couloir endigué. Sous réserve d'un avenant au PAPI 3, les travaux du couloir endigué et de la retenue de Bagatelle seraient réalisés lors de la phase 1.

La maitrise foncière sera indispensable sur les emprises de construction des ouvrages : digues, remblais des ouvrages de rétention, pistes d'accès et d'entretien. Cette « maitrise foncière » peut passer par des conventions avec des acteurs publics ou des acquisitions auprès de propriétaires privés.

6. **Expliciter les effets du projet en matière d'évolution actuelle et future de l'urbanisme sur le territoire.**

Réponse du SMDA :

Il est important de préciser que le SMDA n'a aucune compétence en politique d'aménagement du territoire.

Quels que soient les travaux envisagés et leurs impacts positifs pour le territoire, ces aménagements n'auront aucun impact sur les règles d'urbanismes actuelles.

Cette thématique a déjà fait l'objet de questions depuis 2021 avec également des réponses claires de la part de la DDTM de l'Aude et du Préfet : les règles resteront celles fixées par le PPRi, il n'y aura pas d'évolution du statut des parcelles présentes sur le bassin versant.

Recommandations pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

1. **Rendre publiques les différentes solutions alternatives proposées par le public via une réunion de restitution et apporter des réponses circonstanciées.**

Réponse du SMDA :

Les solutions alternatives proposées lors de la phase de concertation préalable sont toutes présentes dans le document regroupant l'ensemble des contributions, elles sont donc publiques.
L'expertise indépendante mentionnée précédemment aura accès à toutes ces idées et pourra s'en inspirer dans son analyse critique du parti d'aménagement.
Lorsque le dossier d'enquête publique sera prêt, une discussion aura lieu avec nos élus pour l'organisation d'une réunion publique préalable au lancement de l'enquête publique.
Nous avons déjà organisé ce type de réunion avant l'enquête publique sur l'aménagement de la traversée de Coursan. Cela a été très utile pour lancer la dynamique de l'enquête publique, comme un préambule.

L'objectif sera de présenter le contenu du projet soumis à enquête publique.

2. **Si le projet se poursuit, mettre en place une concertation continue volontaire placée sous l'égide de la CNDP pour poursuivre le dialogue avec les personnes impliquées (associations notamment).**

Réponse du SMDA :

Après une discussion des élus du Bureau du SMDA, il sera proposé une délibération aux élus du conseil syndical du SMDA ne retenant pas cette proposition. L'argument principal est qu'une concertation continue n'apporterai pas de plus-value par rapport à toute la matière récoltée lors de la concertation préalable.

Le calendrier des mois à venir reste dans l'attente du délai de réalisation de l'expertise indépendante sous l'animation des services de l'Etat.

L'information sur l'avancée des études (y compris le résultat de l'expertise) se fera au fil de l'eau en fonction de la validation des documents avec mise en ligne sur la page internet du SMDA. Une approche spécifique avec des articles de presse est aussi envisagée.

3. **Soigner les modalités de concertation à venir en faisant appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage en concertation-communication indépendante du bureau d'études qui réalise les études techniques.**

Réponse du SMDA :

Dans les prestations actuellement en cours sur l'opération d'aménagement du Rec de Veyret, il existe 3 lots donnant lieu chacun à un marché public :

- Lot 1 : Mission Technique, Hydraulique / Infrastructures
- Lot 2 : Missions Techniques – Architecture / Paysage / Patrimoine
- Lot 3 : Missions Concertation / Communication

Lors de la consultation des entreprises, chaque lot était bien indépendant, il n'y avait pas d'obligation de répondre à l'ensemble des lots.

Pour ce qui concerne le lot numéro 3, la société BRLi a effectivement proposé une offre, construite avec du personnel et une organisation spécifique aux missions demandées. Les personnes travaillant sur ce lot disposent de compétences reconnues pour l'animation et la construction d'outils de communication autour d'un projet technique. Certes se sont des salariés de BRLi (le point positif est que cela permet de la fuidité dans les échanges d'informations) mais ce ne sont pas des ingénieurs en hydraulique ou des rédacteurs d'études techniques. Aucun membre de cette équipe n'a donc d'intérêt personnel sur le contenu du parti d'aménagement.

Au cours de la phase de préparation de la concertation préalable, nous avons proposé d'ajouter une mission par un animateur extérieur. Il est intervenu lors du Webinaire d'ouverture. Compte tenu des retours généraux mitigés sur cette séquence, il n'est pas certain que cette mission supplémentaire soit une réelle plus-value pour les participants.

En cas de nouveau outils de concertation ou de communication, le SMDA s'appuiera sur son marché existant et envisagera tout appui nécessaire s'il peut être utile.

4. **Clarifier et rendre public le processus de décision à chaque étape du projet.**

Réponse du SMDA :

C'est une interrogation qui a pu sortir de quelques discussions avec les citoyens lors de la phase de concertation alors même que cette information a été présentée et discutée lors de la concertation préalable. Il existe cependant un flou dans la tête des gens sur le rôle de chacun dans la prise de décision autour d'un projet.

L'EPTB SMMAR a édité une plaquette afin de présenter la temporalité d'un projet.
Elle est téléchargeable sur leur site internet : https://www.smmar.fr/wp-content/uploads/2022/04/Flyer_2volets_A4_HD.pdf

Dans les prochaines étapes, et la communication associée, le SMDA veillera à bien expliciter ce qui relève de la décision des élus du SMDA et ce qui relèvera des arbitrages préfectoraux.

5. **Partager et publier toutes les études d'impacts en cours et à venir (paysages, environnementales, patrimoniales…) en justifiant si les dommages peuvent être évités ou le cas échéant, comment ils seront réduits et compensés.**

Réponse du SMDA :

De nombreux documents sont déjà en ligne depuis Mai 2026 sur le site internet. L'ensemble des nouvelles études seront publiées sur le site internet en fonction de l'état d'avancement. Pour ce qui concerne l'évitement, la réduction ou la compensation des impacts cela sera le cœur des dossiers réglementaires.

Au-delà de l'obligation légale, le SMDA produira tous les documents nécessaires pour présenter les impacts et comment ceux-ci ont été minorés au maximum dans le processus de construction des aménagements.

L'ensemble des documents seront dans le dossier qui sera déposé pour la future enquête publique.

6. **Rendre visibles les aménagements projetés à travers des visualisations pédagogiques.**

Réponse du SMDA :

Comme cela a été présenté au début du document, certaines illustrations et insertion paysagère existent sur la base des éléments techniques de l'Avant-Projet.

Une fois les derniers arbitrages techniques réalisés sur les différents sites à aménager, un nouveau travail d'illustration et d'insertion sera réalisé. Il sera pris en compte les remarques sur la hauteur et l'angle des prises de vue afin de fournir à la fois une vision élargie des ouvrages et une vision « à hauteur d'hommes ».

7. **Poursuivre et renforcer l'information et l'implication d'un plus large public (adultes et jeune public) et des acteurs économiques**

Réponse du SMDA :

Le SMDA va continuer d'informer au travers de différents outils et il y aura une réunion d'information d'ici l'enquête publique en lien avec dans la stratégie de communication adoptée par les élus.

La concertation préalable a permis de mobiliser certains acteurs qui ne l'avaient pas été jusqu'ici (entreprises, comités de quartiers). Les efforts de communication seront poursuivis envers eux, via les réseau et têtes de relais identifiés.